



Calendrier de l'appel à projet Des actions de soutien à la parentalité 2018

↪ Envoi de l'appel à projet :

➤ A partir du 20 décembre 2017

↪ Retour des dossiers :

➤ Le 31 janvier 2018

↪ Retour des bilans de l'action 2017 :

- Actions se déroulant sur l'ensemble de l'année civile 2017 :
Bilan qualitatif et quantitatif à envoyer en même temps que la demande 2018 soit au plus tard le **31 janvier 2018**,
Pour le compte rendu financier, le **31 mars 2018**
- Actions se déroulant sur l'année scolaire 2017-2018 :
Au plus tard le **30 juin 2018**.
Attention : Un bilan intermédiaire est à fournir en même temps que la demande 2018.

